



Le mot du Maire

Ça y est, la rentrée est passée ! L'école accueille 175 enfants cette année, avec une équipe enseignante au top, engagée et passionnée dans l'éducation de nos enfants et une équipe municipale en charge de la cantine et du périscolaire, professionnelle et vigilante pour faire en sorte que tous passent d'excellents moments.

Cette année, le forum des associations a été très fréquenté et nous nous en réjouissons pour nos associations.

Le pique-nique des anciens a été une grande réussite. Malgré la météo, tout le monde a profité de ces instants d'échanges, tout en dégustant une excellente paella géante.

Le 21 septembre, c'est la fête de la Saint Maurice. Cette année nous pourrons profiter de l'exposition de véhicules anciens mais aussi faire du sport grâce à l'animation de l'UFOLEP qui va nous proposer un ensemble d'activités pour permettre à chacun de découvrir le sport dans une ambiance chaleureuse.

La soirée se fera autour de méchoui ou barbecue proposé par le comité des fêtes et finir en beauté avec le feu d'artifice musical.

Nous vous y attendons nombreux.

Et enfin, n'oubliez pas le vote du 28 septembre pour vous prononcer sur le projet porté par l'équipe municipale qui regroupe des logements mais surtout des services pour tous (maison d'assistant.e.s maternel.le.s, maison médicalisée, logements seniors...).

La parole est vôtre, venez voter !!

Bien à vous

Votre maire, William Berrichillo

Les délibérations du Conseil Municipal du 13 septembre 2024

L'ordre du jour

12 présents, 4 pouvoirs

I. FONDS DE CONCOURS 2024 DE LA CCPL

Le fonds de concours octroyé par la CCPL au titre de l'année 2024 est d'un montant de 46 847 € pour la commune de Saint Maurice Montcouronne.

➤ **Délibération** : Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de solliciter ce versement.

II. RÈGLEMENT CANTINE

Le règlement intérieur de la cantine est modifié

➤ **Délibération** : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les modifications.

III. FINANCEMENT DU SDIS POUR LA PÉRIODE 2025/2029

Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) est essentiel pour la protection de nos concitoyens au quotidien.

Directement concernées et responsables, les communes ont vocation à soutenir le SDIS pour préserver ce service public de proximité fondamental pour la population. Elles sont ainsi appelées à contribuer de manière volontaire au financement du SDIS pour un montant de 2 € par habitant à compter de 2025.

➤ **Délibération** : Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de contribuer au financement du SDIS pour un montant de 2 € par habitant sur la période 2025/2029.

IV. COMPLÉMENT DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Conformément à ce qui avait été décidé et en complément des sommes attribuées lors du Conseil Municipal du 21 juin, monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer les subventions complémentaires suivantes aux associations :

ASSOCIATIONS	Montant en Euros
GROUPEMENT LOCAL DES PARENTS D'ELEVES	125
LES P'TITS LOUPS	150
LOISIRS ET CULTURE	500
MARCHE NATURE ET BIEN ETRE	100
TAEKWONDO	750
VITA GYM	1000
Total	2 625

La dépense résultant de la présente sera imputée au budget communal de l'exercice 2024 à l'article 65748.

➤ **Délibération** : Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la répartition ci-dessus.

V. ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION 34-09-2018 DU 3 OCTOBRE 2018

La Commune de Saint Maurice Montcouronne, propriétaire d'une terrain cadastré section H n°438, en zone UC du PLU, dans une zone non constructible, a reçu en date du 3 août 2018, de la part de Monsieur et Madame DILLMANN une offre d'achat pour ce terrain mitoyen de leur propriété pour un montant de 14 000 €.

Par une délibération en date du 3 octobre 2018, le conseil municipal a approuvé le principe et le montant de la vente, et autorisé Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à sa bonne exécution.

M. GINGREAU a contesté cette décision, et la cour d'appel, en 2^e instance, a annulé la vente.

➤ **Délibération** : A l'unanimité, le Conseil Municipal,

DIT qu'il convient de procéder au remboursement de Monsieur et Madame DILLMANN du prix du terrain et des frais accessoires engagés par eux depuis qu'ils en avaient possession ;

DIT qu'une réflexion doit être menée sur le devenir de ce terrain et qu'une nouvelle délibération sera organisée à cet effet le moment venu.

Urbanisme

- En cas de demande de complétude des dossiers d'urbanisme : ne pas les déposer sur la plateforme dématérialisée qui génère dans ce cas un « nouveau dossier. » Merci d'adresser les complétudes à la mairie, soit par mail, soit en version papier, et selon le nombre d'exemplaires déposés initialement.
- Vos travaux achevés, vous devez déposer en mairie le Cerfa de déclaration, n° 13408*11, attestant l'achèvement et la conformité des travaux, en 2 exemplaires dûment remplis, datés et signés.

Identification des adresses

Afin de faciliter le travail de La Poste et des services techniques, merci d'indiquer votre nom sur votre boîte aux lettres, surtout en cas de multi-logements à la même adresse et / ou de plusieurs personnes ne portant pas le même nom de famille dans le logement.

Objets trouvés

Pensez à téléphoner ou passer en mairie lorsque vous perdez un objet (clés de voiture, gps pour animaux domestiques, etc.) ... peut-être s'y trouve-t-il, et... la boîte d'objets trouvés recommence à se remplir.

Forum des associations

Le 7 septembre, les associations du village ont pu vous accueillir, nombreux, à la salle polyvalente.

Si vous n'avez pas pu vous y rendre, des livrets du forum sont disponibles en mairie et vous trouverez également sur notre site (<https://mairie-saint-maurice-montcouronne.fr/fr/>) sa version électronique ainsi que l'annuaire des associations.

Agenda

21 septembre : Fête de la Saint Maurice

24 septembre : Conférence sur l'art, au Bidon, à 20h « les 150 ans de l'impressionnisme »

28 septembre : Consultation citoyenne (électeurs, habitants de la commune), salle des mariages de la mairie, de 8h à 18h

5 octobre : Balade contée familiale, sur inscription à la bibliothèque.

6 octobre : Concert à l'église, Les Automnales de la Harpe, à 17h

